

Tarifs spécifiques proposés au CA pour l'année universitaire 2021-2022

Diplôme de l'ENS de Lyon	
Inscription/réinscription au diplôme de l'ENS de Lyon conférant le grade de master pour les normaliens élèves	213€
Inscription/réinscription au diplôme de l'ENS de Lyon conférant le grade de master pour les normaliens étudiants	107€
Inscription/réinscription au diplôme de l'ENS de Lyon conférant le grade de master pour les étudiants boursiers	Exonération totale
Inscription en césure du diplôme de l'ENS de Lyon conférant le grade de master	71€
Prép'A+	
<p>Sciences Po Lyon a souhaité ouvrir sa préparation aux concours administratifs (A et A+) aux étudiants de l'ENS de Lyon. Les deux établissements ont créé une préparation commune aux concours A+.</p> <p>Cette préparation sélective en un an à temps complet vise à former aux concours externes de la haute fonction publique nationale et territoriale (concours A+), notamment celui d'administrateur territorial (INET).</p> <p>Les élèves normaliens non-inscrits au diplôme de l'ENS de Lyon valant grade de Master qui souhaitent suivre cette préparation au titre de l'année universitaire 2020-2021 devront honorer des droits d'inscription.</p>	
Inscription à la Prép'A+	213€
Préparation à l'agrégation pour les normaliens ayant déjà validé un Master FEADÉP	
<p>Les parcours FEADÉP (Formation à l'Enseignement, Agrégation et Développement Professionnel) sont les parcours de Master dans le cadre desquels s'effectue la préparation des concours externes de l'agrégation.</p> <p>Les normaliens élèves et étudiants ayant validé un Master FEADÉP et souhaitant suivre la préparation à un concours externe de l'agrégation honoreront les mêmes droits d'inscription que ceux des Masters qui sont définis chaque année par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et du budget.</p>	
Cours d'auditeur libre ⁽¹⁾ – tous cours	
Au semestre	Individuels : 280 €
A l'année	Individuels : 520 €

(1) Un auditeur libre est un « apprenant » qui n'a pas/plus le statut d'étudiant (pas d'inscription dans un établissement du supérieur) et ne relève pas encore ou plus de la formation continue.

Exemple : un retraité ou un jeune ayant terminé sa formation initiale depuis moins de 2 ans et qui n'est toujours pas entré dans la vie active.

L'inscription en tant qu'auditeur libre est soumise à la validation du Directeur de Département et ne s'applique qu'aux cours magistraux à l'exclusion des TD et TP ou aux cours de langues avec la validation de la Directrice du centre de langues. L'auditeur libre ne valide rien.